

Durée de la formation : 1 journée.

Nombre de participants : 8 personnes maximum.

Public concerné : Ce module est destiné aux personnes qui doivent intervenir sur un poste défini pour des opérations de maintenance ou de travaux spécifiques entraînant un risque de chute avec dénivellation.

Pré requis : Etre apte médicalement. Avoir plus de 18 ans. Etre titulaire d'une formation initiale « sécurité en hauteur ».

Milieu : Public évoluant dans un milieu équipé sur un poste défini.

Matériels et supports nécessaires : EPI ; salle; partie pratique sur le poste de travail.

Objectifs de la formation

- Rappel sur la réglementation en vigueur sur les travaux en hauteur.
- Corriger les dérives éventuelles sur le fonctionnement des EPI.
- Rappel sur la procédure d'intervention et amélioration de celle-ci.
- Valider la mise en pratique sur le poste de travail défini.

Contenu de la formation

Partie théorique

- Rappel sur les principes généraux de prévention.
- Rappel sur la réglementation spécifique.
- Présentation des nouveautés EPI si nécessaires et si adaptés.
- Validation des connaissances théoriques et correction.
- Reprise des points non acquis.

Partie pratique

RAPPEL ET CORRECTION

- Si nouveauté EPI, démonstration et explication sur l'intérêt de celle-ci.
- Réglage et points de contrôle des équipements de protection individuelle.
- Progression au moyen de la longe absorbeur sur ancrage existant.
- Mise en pratique de la procédure sur le poste défini.
- Amélioration et/ou modification de la procédure en fonction des évolutions EPI et réglementaires.
- Validation des aptitudes.

L'opérateur doit s'engager, à la fin de la formation, à lire le mémento qui lui a été remis par le formateur.